



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement 936-26 Règlement établissant une contribution monétaire pour le développement d'infrastructures et d'équipements municipaux et remplaçant le Règlement 898-25

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 936-26 Règlement établissant une contribution monétaire pour le développement d'infrastructures et d'équipements municipaux et remplaçant le Règlement 898-25.

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le projet de Règlement 936-26 mentionné ci-dessus.

Ce règlement aura notamment pour objet, outre de remplacer le Règlement 898-25, de préciser certaines situations où une redevance est exigée dont, notamment :

- Lorsqu'il y a ajout d'unités de logement, de locaux commerciaux ou industriels, même à l'égard d'un bâtiment existant;
- Sans limiter la généralité de ce qui précède, de prévoir qu'une redevance est exigée dans le contexte d'un nouveau bâtiment principal même lorsqu'il est en partie utilisé à des fins commerciales ou industrielles, et en partie à des fins d'habitation;
- De prévoir le montant de la redevance, lequel pourra être établi selon les catégories d'usages en lien avec l'ajout de locaux commerciaux ou industriels.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 10 août 2026**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le contenu de ce projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public (section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics>) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 14 juillet 2026

La greffière,

Vicky Morasse